

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
12 juin 2020

---

DIRECTEUR D'ÉCOLE - (N° 2951)

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° AC100

présenté par

Mme Meunier, M. Minot, M. Reiss, M. Boucard, Mme Kuster et Mme Duby-Muller

-----

**ARTICLE 5**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Les élections de représentants de parents d'élèves des écoles maternelles et élémentaires font l'objet d'un scrutin dématérialisé. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Un vote électronique permettre d'alléger le dispositif des élections de parents d'élèves, très chronophage pour les directeurs d'école.